

Président dixit



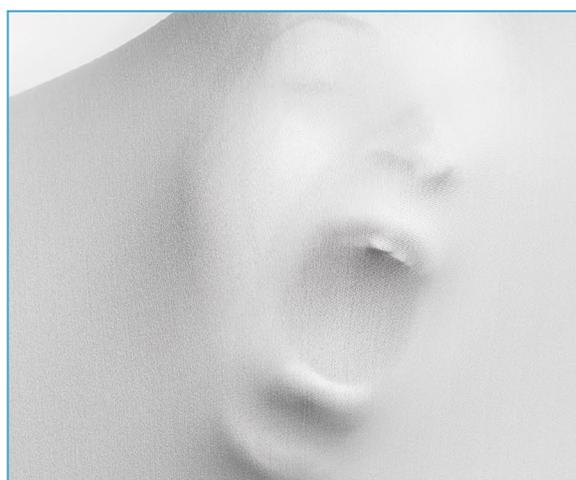
Marne et Gondoire mérite-elle une bonne note pour son travail à l'école ou peut-elle mieux faire ? Les deux certainement, mais à vous de juger !

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro



Musique et photographie à l'école avec Marne et Gondoire



Battue et sous emprise : le secret médical levé

Ça s'anime

- Après huit mois de fermeture, le centre aquatique a rouvert ses portes au public mercredi 9 juin. Les activités et l'accueil des clubs reprennent également.
www.centreaquatique-camg.fr
- Le Parc culturel de Rentilly reprend les spectacles enfants jusqu'au 30 juin. Un événement tout public baptisé *Les Impromptus*

aura lieu du 3 au 23 juillet dans le parc de Rentilly. Comédiens, conteurs, musiciens, danseurs vous attendent.

- Les animations reprennent aussi dans les bibliothèques : ateliers lego, contes, robotique... en tout 37 rendez-vous.

Programmes sur www.marneetgondoire.fr

Les écoliers de Lesches et Jablines s'essaient à la rédaction d'une loi sur l'alimentation



Les CM1-CM2 de l'école de Jablines, qui accueille aussi les élèves de Lesches, recevaient lundi le député Jean-Michel Fauvergue venu les féliciter pour leur participation au Parlement des enfants, opération organisée par l'Assemblée nationale pour leur faire «découvrir la fonction de législateur». Le thème de cette 25^e édition est L'Alimentation durable et équilibrée. La classe a présenté un texte de loi maison composé de 4 articles relatifs au reversement d'une partie de la TVA aux agriculteurs s'orientant vers le bio, l'engagement des restaurants scolaires à limiter les repas à base de viande à deux par semaine, le développement des potagers communs bio, un label éco-responsable pour les communes. Christine Gibert, maire de Lesches,

a félicité les enfants et fait remarquer que Lesches et Jablines étaient dans les clous de l'article 3, les deux villages ayant des potagers partagés où chacun peut repiquer et cueillir ! Pour aboutir à cette loi concise et bien rédigée, les élèves ont travaillé entre 4 et 5 heures par semaine depuis novembre, que ce soit en géographie sur les thèmes environnementaux ou en éducation civique sur l'Assemblée nationale. La proposition de la classe a été retenue au niveau de la circonscription mais n'a pas franchi l'étape académique. Les 5 propositions finalistes ont été soumises au vote des classes participantes. Ces 5 classes se retrouveront le 15 juin à l'Assemblée nationale où le verdict des urnes sera annoncé.

Conservatoire de Bussy-Saint-Georges : tous les cours assurés

Dans la nuit du 27 au 28 mai, le conservatoire de Bussy a subi un incendie considérable. Les expertises sont en train d'être réalisées. Les cours restent assurés pour les 709 élèves de l'établissement. Les séances ont lieu dans les autres sites du conservatoire intercommunal à Collégien, Saint-Thibault, Lagny et dans d'autres lieux tels que le complexe Laura Flessel à Bussy, le parc de Rentilly ou encore la médiathèque de Lagny. Une petite partie a lieu en visio notamment la formation musicale (solfège).



Violences faites aux femmes

«Le secret médical ne fait plus obstacle au signalement en cas de danger immédiat»



Le 5 mai, une convention a été signée entre le tribunal de Meaux, l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne, le Grand hôpital de l'Est francilien et l'association Avimej pour lever l'obstacle du secret médical dans la lutte contre les violences conjugales. Nous avons recueilli l'analyse du docteur Bernard Marc, chef de l'Unité médico-judiciaire du Grand hôpital de l'est francilien.

Qu'apporte cette convention ?

Il s'agit de la mise en œuvre de la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. L'article 12 de cette loi modifie le secret médical : un médecin ou tout autre professionnel de santé doit désormais signaler les faits lorsqu'il pense que la personne court un danger immédiat pour sa vie et est manifestement sous emprise. Et si un ou des enfants sont en danger du fait de cette situation, cela doit aussi être signalé. L'implication de la Justice et du conseil départemental de l'Ordre des médecins est très importante car elle offre un cadre et un appui pour tous les professionnels confrontés à ces situations.

Est-ce une avancée majeure ?

C'est une avancée pour les médecins mais aussi pour les autres professionnels tels que

les infirmières et les sages-femmes, confrontés à ces situations. Tous ont eu un jour connaissance de faits qu'ils auraient voulu signaler. Or les victimes de violences conjugales sont sous l'emprise de leur bourreau. Elles veulent le protéger, se culpabilisent elles-mêmes et ont peur que la situation soit encore pire si elles le «trahissent». Cela fait justement partie intégrante de leur situation de victime. C'est pourquoi, aujourd'hui, si l'accord de la victime doit toujours être recherché, son absence ne peut plus faire obstacle à la levée du secret médical.

Avant cette loi, il y avait sur le plan législatif, une bonne protection des victimes mineures mais pour les majeures, c'était le grand vide : on ne pouvait pas tirer le signal d'alarme. Ou que de manière indirecte, s'il y avait des enfants vivant avec le couple, en signalant le danger qu'ils encouraient.

Comment apprécier la nécessité de signaler ?

Il y a deux conditions cumulatives : danger immédiat et emprise. La loi précise aussi que le professionnel doit agir «en conscience». Il y a donc une obligation déontologique. La loi et cette convention lui apportent un appui. L'Ordre des médecins a également conçu un vade-mecum pour guider les professionnels. Cela leur permet de cerner plus

précisément le type d'éléments conduisant à estimer que le danger est immédiat, en particulier des violences de plus en plus graves et de plus en plus répétitives.

Quel est le rôle spécifique de l'hôpital dans cette convention ?

Les professionnels de santé peuvent solliciter l'Unité médico-judiciaire pour les conseiller ou pour qu'une personne victime puisse y être examinée. Nous disposons sur notre site de Jossigny d'une consultation spécifique pour les femmes victimes de violences avec une approche pluridisciplinaire. Une psychologue fait partie de notre service. Le service de gynécologie-obstétrique est également partie prenante pour examiner les femmes enceintes.

Votre unité est particulièrement active pour lutter contre cette forme de violences.

Nous sommes effectivement très impliqués dans ce domaine. Nous avons mis en œuvre en 2018 un protocole de repérage des violences lors des visites aux urgences et en gynécologie, ce qui était nouveau au niveau national. Ce protocole baptisé Traque est aujourd'hui parfaitement intégré aux pratiques de l'hôpital. Les unes après les autres, ces étapes renforcent la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales.

Ont-elles augmenté lors du confinement ?

C'est indéniable. Comme au niveau national, nous constatons une hausse dans notre unité, qui concerne aussi bien les femmes que les enfants et tout type de violences dont les abus sexuels. Le premier confinement a entraîné une hausse plus marquée de violence sur les enfants, les deuxième et troisième, sur les femmes.

Joindre l'Unité médico-judiciaire :
01 61 10 63 56 ou 01 61 10 63 57

Violences femmes info : 3919
arretonslesviolences.gouv.fr



*Marne et Gondoire a conçu un guide pour savoir vers qui se tourner en cas de violences conjugales.
www.marneetgondaire.fr, rubrique Nos publications*

Vaccin : nombreux rendez-vous disponibles



Le temps des restrictions, de vaccination, est fini ! Le centre du Totem à Lagny propose de nombreux créneaux, du jour pour le lendemain et pour toute personne de 18 ans ou plus (12 ans à partir du 15 juin avec accord parental). Vous aussi, mettez fin à l'épidémie, faites-vous vacciner !

Le centre du Totem administre le vaccin Pfizer. Prise de rendez-vous sur keldoc.com ou au 0 8000 77400

Claire Beltramo, médecin généraliste à Thorigny : «Certaines personnes ont peu de risques d'avoir une forme grave de la maladie mais le covid peut leur gâcher la vie. Une anosmie pendant un an ou un covid long, ce n'est pas facile à vivre.»

Dépistage VIH et hépatites anonyme et gratuit

Mardi 15 juin de 15 h à 19 h devant la gare de Bussy-Saint-Georges

Jeudi 1^{er} juillet de 15 h à 19 h devant la gare Lagny-Thorigny

Marne et Gondoire, le Grand hôpital de l'Est francilien et l'association Aides s'associent pour un dépistage VIH / sida, hépatites B et C et syphilis, anonyme, gratuit et sans rendez-vous :

Après un entretien avec un médecin, une prise de sang sera réalisée par une infirmière.

Docteur Brigitte Hillion, responsable du CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) :

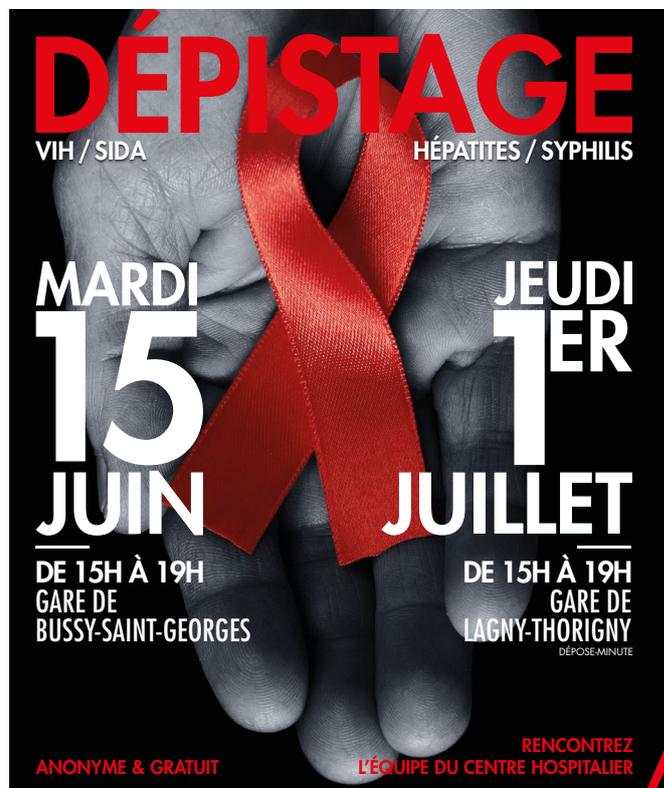
«Aujourd'hui, les thérapies contre le sida permettent de vivre en bonne santé malgré la présence du VIH dans l'organisme. Mais pour cela, il faut avoir été dépisté avant que son état ne se soit trop dégradé.»

Vincent Coquelin, association Aides

«L'association Aides répondra à toutes vos questions sur les dernières évolutions des traitements, préventifs et curatifs, et sur les autotests VIH. »

En partenariat avec les communes de Bussy-Saint-Georges, Pomponne, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et le réseau AVIH

Renseignements : 01 60 35 43 57 ou sante@marneetgondoire.fr



Plus de 100 exposants étaient présents au forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges mercredi 9 juin. Une opération dont Marne et Gondoire était partenaire.

Zoom sur

Marne et Gondoire va à l'école

La communauté d'agglomération organise en ce moment de nombreuses séances dans les écoles avec des professionnels de la photographie et de la musique.



L'école au Parc

Le Parc culturel de Rentilly Michel-Chartier reçoit en ce moment des groupes venus de Gouvernes, Conches, Bussy-Saint-Georges, Lognes, Torcy et même de plus loin que ce soit de Maisons-Alfort ou de Saint-Souplets. Comme s'il y avait un retard à rattraper et un appétit d'évasion décuplé après le confinement. «Nous sommes nous aussi contents de renouer avec le public», nous confie Laure Chagnon, chargée des publics et coordinatrice des festivals au Parc culturel. Avec son collègue Charlie, médiateur culturel et Julie, stagiaire, ils se relaient pour faire découvrir le parc et ses arbres, en raconter l'histoire

ou faire visiter l'exposition Children power actuellement ouverte au château de Rentilly. Les photographies qui y sont présentées inspirent les séances que l'équipe mène actuellement dans les établissements scolaires avec la photographe Marie Quéau. «L'artiste fait découvrir son univers et les élèves transmettent leur imaginaire. À nous de les guider pour aller vers un objectif, témoigne Laure Chagnon. Nous recevons ensuite les classes de Montévrain et Conches au château pour visiter l'exposition». La boucle est bouclée avant l'accueil des centres de loisirs durant l'été.

La photographie, révélateur de créativité

La photographe Marie Quéau nous présente les séances qu'elle mène à Conches, Montévrain et Thorigny.

Quel est votre parcours ?

J'ai une formation en histoire de l'art et arts plastiques puis ai intégré l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles, dont j'ai obtenu le diplôme en 2009. Mon livre Odds and Ends a été publié en janvier. C'est une sorte de rebus photographique réalisé entre la métropole et la Guyane qui pourrait parler de la fin d'un monde : la fin de la Terre, la fin de la technologie.

En quoi consiste le programme Monstres de lumière que vous menez actuellement à l'école Gustave Ribaud de Conches ?

Avec l'équipe du Parc culturel de Rantilly, nous menons un parcours en quatre séances avec deux classes, un CP-CE1 et un CE2. Il y a d'abord l'intérêt pour eux de rencontrer un artiste jeune. Je leur ai montré mon livre, mes photos. Ensuite à partir d'un dessin qu'ils réalisent par groupe, ils fabriquent un costume en carton et autres emballages. Ensuite, en troisième séance, on passe à la photographie : un enfant porte le costume, un deuxième l'éclaire et un troisième photographie l'ombre projetée de la créature fantasmagorique ainsi créée. Et ainsi de suite à tour de rôle. Les enfants découvrent ce qu'ils peuvent faire avec de simples emballages.

Vous intervenez aussi avec le Parc culturel au collège Lucie Aubrac de Montévrain...

Oui, avec deux classes de cinquième pour trois séances de deux heures intitulées Le rêve en portrait. Les élèves doivent réaliser leur portrait rêvé en montant les décors qui serviront de fond. Nous avons commencé lundi. Là aussi je présente mon travail en évoquant davantage le côté professionnel, le travail de



commande que je réalise, pour l'Equipe magazine entre autres. On commence les prises de vue demain (*vendredi 4 juin*), en travaillant sur l'ouverture et la fermeture, l'entrée de lumière dans l'objectif. On fait le lien avec l'exposition Children Power pour comparer des pièces historiques et montrer le lien avec mon travail d'aujourd'hui.

Votre travail avec Marne et Gondoire a été initié à la rentrée 2019 au lycée professionnel Auguste Perdonnet de Thorigny-sur-Marne.

Oui. Le programme Triple-Mix(te)s, qui s'achève y est coordonné par le Centre Photographique d'Île-de-France de Pontault-Combault, en partenariat avec le Parc culturel et La Ferme du Buisson (Noisiel). C'est un cycle de 3 ans avec des classes de sidérurgie, menuiserie, maintenance industrielle. Cette année, nous avons travaillé avec les machines des ateliers. Au début, les élèves ne voyaient pas l'intérêt de photographier ces outils qu'ils utilisent tous les jours puis ils se sont pris au jeu. Grand angle, recadrage dans l'image, créations abstraites : nous avons pu aborder beaucoup de notions. Avec une autre classe, nous avons fait des cyanotypes (*négatif sur fond bleu cyan obtenu avec des sels de fer, sans appareil photo*). Nous avons utilisé des végétaux et des pièces de métal. Cela fait appel à l'abstraction et à la composition.



«Aider les enfants à s'épanouir»

La communauté d'agglomération compte dans ses effectifs 15 musiciens-intervenants qui assurent l'heure hebdomadaire de découverte musicale dans les écoles, de la Petite section au CM2, soit un total de 5 000 heures par an de sons en tout genre. Rencontre avec Johanna Welter, membre de cette équipe depuis huit ans.



Quel est votre formation ?

«Je suis musicienne professionnelle. Je chante et joue de la flûte traversière. J'ai également été professeure des écoles. J'ai décidé de passer le DUMI, diplôme de musicien intervenant en milieu scolaire, que j'ai obtenu en 2016 après trois ans de formation. Pendant le premier confinement, je me suis perfectionnée à la guitare et ai appris le piano car ce sont deux instruments que je peux pratiquer avec le masque.»

En quoi consiste l'heure de découverte musicale ?

«Il y a d'abord des jeux vocaux pour découvrir sa voix et ce que cela peut créer à plusieurs. Ensuite l'écoute-invention : après avoir écouté un extrait musical, on essaie d'en repérer les règles puis on crée une musique utilisant ces mêmes règles. Avec ce qu'on appelle des corps sonores, c'est à dire des objets détournés en instruments, comme des gobelets ou des baguettes chinoises, on cherche tous les sons que l'on peut produire. Enfin, il y a l'écoute corporelle qui consiste à montrer avec son corps ce que l'on entend : un son lourd ou léger, un son qui gratte...

La pratique du chant aide les enfants à affiner leur conscience corporelle. Comment bien respirer, se tenir, se détendre... ce sont des choses que les enfants perdent lors du passage de la maternelle à l'élémentaire où ils sont beaucoup plus statiques. Le contenu des séances est relié à un thème, comme la citoyenneté, l'environnement ou l'histoire, choisi en partenariat avec l'enseignant de la classe.»

Quel en est le but ?

«La musique est une entrée pour s'épanouir et se trouver. C'est un outil essentiel pour travailler «le vivre ensemble», construire de manière collective. On ne leur demande pas un chef d'œuvre mais de réussir à organiser la matière dans le temps, comme en art visuel où l'on organise la couleur sur une toile. Pour cela ils doivent réussir à se mettre d'accord, oser exprimer des idées. En cette période de crise sanitaire, on sent que ces séances sont comme des bulles d'oxygène pour les enfants. Ils se rendent encore plus compte à quel point ils ont besoin d'une pratique artistique et de se remettre dans leur corps.»

Un festival de mini-concerts dans les écoles

Blues, pop, jazz manouche, reggae et autres musiques résonnent en ce moment dans les écoles des petites communes. 7 groupes de musiciens professionnels y donnent des concerts nomades. Plus de 45 classes, dans les petites communes, les auront reçu entre mai et juin. Ces concerts faisaient partie initialement du festival Les Ritournelles prévu en avril mais qui n'a pu avoir lieu en raison de l'épidémie. Ce festival se compose chaque année de spectacles et concerts dans les médiathèques, les structures pour personnes handicapées ou âgées, les écoles et au parc de Rentilly.



Telle est la question

Dans quelle commune a été prise cette photo ?



Réponse du dernier numéro :

Cette photo a été prise à Dampmart sur la promenade de la Dhuis. Il s'agit de l'une des bornes hectométriques placées tous les 100 mètres. Les plus anciennes datent de la construction de l'aqueduc sous Napoléon III. Sur cette photo, nous sommes donc à 97,2 kilomètres du départ de la conduite, dans l'Aisne.

Félicitations à Françoise Pincemaille pour sa bonne réponse.